

Budget Primitif 2021

BUDGET 2021

[11 228 000 €]

La section de fonctionnement [8 323 000 €]

La section d'investissement [2 905 000 €]

Les grandes orientations pour 2021 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 19 février dernier, sont les suivantes :

- maintien des taux d'imposition,
- maintien des tarifs,
- pas de recours à l'emprunt en 2021,
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés,
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...),
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation,
- entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries,
- mise en place des actions politique ville,
- mise en place d'un programme culturel « La culture ouverte à tous »
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- prévision de hausse des frais de personnel,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

LE FONCTIONNEMENT [8 323 000 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [3 845 600 €]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 3.845.600,00 €.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1.350.000,00 €. L'Etat a gelé la dotation pour 2021 comme en 2020 et 2019,
- Article 74121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 283.000,00 €,
- Article 74123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1.400.000 € (prévisionnel en hausse de 10.000 €),
- Article 74127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 190.000 €,
- Article 744 : FCTVA avec un montant de 18.000 € en fonction des dépenses réalisées en 2019,
- Article 74712 : Participation pour les emplois d'avenir et contrats aidés d'un montant de 5.000 €,
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat à hauteur de 54.000 €,
- Article 7473 : Subventions département : 15.000 €,
- Article 7478 : Subventions participations : en baisse avec un montant prévisionnel de 285.600,00 € calqué sur la réalisation de 2020 comprenant les recettes provenant de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mais également le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)...
- Article 74832 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée à 60.000 €,
- Article 74834 et 74835 : Allocations compensatrices de taxes sont attendues à hauteur de 175.000 €,
- Article 748372 : Dotation Politique Ville à hauteur de 10.000 €.

Les impôts et taxes [2.980.900 €] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 54.700 € et 130.000 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 200.000 €,
- le FNGIR s'élève à 16.200 €,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 95.000 €,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 10.000 €,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sur le territoire sont estimés à 80.000 €.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 2.395.000,00 €. Elles sont prévues en légère augmentation en raison de la revalorisation de base.

Les évolutions des bases et des taux des années 2015 à 2020 sont les suivantes :

Année	2015	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019	Variation	2020	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>											
Base	6 498 232	6 257 343	-3,71%	6 310 442	0,85%	6 417 236	1,69%	6 547 690	2,03%	6 453 046	-1,45%
Produit	968 886	932 970	-3,71%	890 403	-4,56%	905 472	1,69%	923 879	2,03%	910 525	-1,45%
<i>Foncier bâti</i>											
Base	3 987 075	3 950 466	-0,92%	3 993 970	1,10%	3 942 331	-1,29%	3 907 035	-0,90%	4 059 378	3,90%
Produit	1 439 733	1 426 513	-0,92%	1 403 481	-1,61%	1 385 335	-1,29%	1 372 932	-0,90%	1 426 465	3,90%
<i>Foncier non bâti</i>											
Base	41 115	42 249	+2,76%	41 846	-0,95%	41 796	-0,12%	42 308	1,22%	42 756	1,06%
Produit	41 448	42 591	+2,76%	39 356	-7,60%	39 309	-0,12%	39 791	1,23%	40 212	1,06%
Produit total	2 450 067	2 402 074	-1,96%	2 333 241	-2,87%	2 330 116	-0,13%	2 336 602	0,28%	2 377 202	2,33%

Atténuations de charges [30.000,00 €]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 30.000,00 € pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Pour rappel, désormais les remboursements se font principalement au chapitre 77 (recettes exceptionnelles), ils subsistent sur ce chapitre pour les contractuels et les titulaires de moins 28 heures.

Produits des services du domaine [145.000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2020 et s'élèvent à la somme de 145.000 € :

- la vente de concessions au cimetière : 17.000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 20.000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 2.000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 20.000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaires : 80.000 €,
- remboursement de frais aux redevables : 6.000 €.

Autres produits de gestion courante [80.318 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 sont de 80.318 € pour la location d'immeubles. Elles stagnent par rapport à 2020.

Produits exceptionnels [420.000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 77 sont de 420.000 € comprenant les remboursements pour les arrêts maladies et accidents de travail (140.000 €) et l'indemnisation de l'incendie à l'Harmonie municipale (280.000 €).

Résultat reporté [821.182 €]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2020 est de 821.182 €.

LES DEPENSES

Les charges à caractère général [2.442.300 €] Pour rappel, les dépenses de ce chapitre en 2020 s'élevaient à la somme de 1.971.500 € au budget et à 1 797 933,73 € en réalisé. En raison de la crise sanitaire, les dépenses réalisées en 2020 sont inférieures aux prévisions réalisées. Mécaniquement, les prévisions 2021 présentent un pourcentage de hausse important. La Commune estime une hausse de 34% (610 000 euros) des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2020.

Les évolutions importantes concernent :

- l'augmentation des prévisions pour les dépenses d'eau et d'énergie par rapport au réalisé 2020 soit 112 000 € en plus (mais proche du réalisé 2019),
- les prévisions en entretien et réparation de voirie (article 615231) sont de 440 000 € pour les travaux de gravillonnage et de purges, soit une hausse de 160 000 € par rapport au réalisé 2020,
- l'augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 140 000 € pour les actions politique de la ville, « la culture ouverte à tous », les actions du conseil municipal de la jeunesse...,
- l'augmentation des prévisions pour les dépenses de transport soit 36 000 € supplémentaires pour déplacements accueil de loisirs, séjours, scolaires (piscine et complexe) par rapport au réalisé 2020,
- le poste fêtes et cérémonies (article 6232) à 137 150 €, soit une augmentation de 115 000 € par rapport au réalisé 2020 et à l'annulation de festivités en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Toutes les actions gratuites à destination de la population doivent être désormais imputées sur cet article : vœux à la population, kermesse, spectacles culturelles, cérémonies diverses, coopération internationale...

Les charges de personnel [3 865 000 €]

Les dépenses de ce chapitre en 2021 sont prévus à hauteur de 3 865 000 € soit une prévision en hausse de 290 000 € par rapport au réalisé 2020. Plusieurs variables vont impacter la masse salariale en 2021 dont voici une liste non exhaustive :

- l'intégration sur une année complète des agents arrivés en 2020 : + 78 000 € (contrat d'apprentissage, chef d'équipe cadre de vie, collaborateur de cabinet, directeur de l'école de musique),
- l'arrivée d'agents en 2021 : + 272 000 € : retour agents mis en disponibilité, recrutement d'un second Garde Champêtre, trois agents d'exploitation aux services techniques, chantiers d'été, accueil de loisirs
- le départ d'agents : - 227 000 € : non renouvellement de trois contrats aux services techniques (en raison du recrutement évoqué ci-dessus), mutation d'agents courant 2020, 4 départs en retraite, agent mise en disponibilité,
- titularisations : + 11 000 €,
- le remplacement d'agents en arrêt maternité et maladie : + 28 000 €,
- l'avancement des agents (glissement vieillesse technicité) : + 16 000 €,
- le PPCR *Parcours professionnels, carrières et rémunérations*, il a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. : + 26 000 €,
- revalorisation du R.I.F.S.E.E.P prise en compte de l'expérience professionnelle: + 29 000 €,
- prise en compte de la nouvelle réglementation sur les contractuels : versement de l'indemnité de précarité : + 25 000 €.

Les autres charges de gestion courante [895 400 €]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 232 000 € (en baisse de 25 400 € : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S).

Les prévisions de subventions aux associations augmentent avec un montant de 84 900 €.

Les participations aux organismes intercommunaux sont jointes en annexe et sont prévues à hauteur de 465 000 €.

La prévision des indemnités des élus et charges est de 100 000 € et 8 000 € pour la formation.

Les charges financières [45 000 €]

Les intérêts de la dette sont estimés à 45 000 €.

Les charges exceptionnelles et atténuations de produits [70 300 €]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à un montant total de 62 300 € principalement pour les bourses de rentrée scolaire et les récompenses pour l'obtention du brevet. Une nouvelle enveloppe est créée avec des aides pour le vélo à assistance électrique, l'aide pour la plantation d'essences locales et les actions en faveur du commerce local.

Les prévisions pour les atténuations de produits s'élèvent à 8 000 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [450 000 €]

Un montant prévisionnel de 450 000,00 € est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811). Un état détaillé de ces dotations est fourni en annexe.

Le virement à la section d'investissement [555 000 €]

Le transfert à la section d'investissement est de 555 000 € pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

L'INVESTISSEMENT [2 905 000 €]

LES RECETTES

- ❑ **Subventions attendues** : 389 500 €,
(incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
- ❑ **Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 400 000 €,
- ❑ **Fonds de Compensation de la TVA** : 132 251,63 € (remboursement TVA des investissements de 2019),
- ❑ **La taxe locale d'équipement** : 10 000 €,
- ❑ **Le virement de la section de fonctionnement** : 555 000 €,
- ❑ **Les amortissements** : 450 000 €,
- ❑ **Les opérations patrimoniales** : 12 000 €,
- ❑ **Les cessions d'immobilisations** : 200 000 €,
- ❑ **Les travaux d'office** : 2 000 €,
- ❑ **L'excédant d'investissement reporté** : 754 248,37 €.

LES DEPENSES

❑ Les dépenses d'équipements 2 691 000 €

- Opération 523, base de loisirs : **192 000 €**
 - aménagement du parc : réfection des berges 90 000 €, rénovation maison du camping 25 000 €, jeux 40 000 €, réfection menuiseries local pêche 8 000 €, aménagement aire de camping-car 20 000 €,
 - restes à réaliser 2020 : 9 000 €.

- Opération 526, aménagement du territoire : **532 100 €**
 - opération candélabres phase 4 : 110 000 € (subvention et prêt à taux bonifié de la FDE 62),
 - rénovation pont rue Lamendin : 250 000 €,
 - assistance à maîtrise d'ouvrage rue Casanova : 25 000 €,
 - mobiliers urbains, barrières, panneaux de signalisation, places de stationnement handicapés, abris vélos : 73 000 €,
 - aire de jeux quartier du Transvaal : 40 000 €,
 - enveloppe pour les conseils de quartiers : 15.000 €,
 - équipements pour le plan communal de sauvegarde : 15 000 €,
 - restes à réaliser 2020 : 4 100 €.

- Opération 527, vidéoprotection : **250 000 €**
 - équipements sur la commune de système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et les dégradations.

- Opération 552, salles polyvalentes et logements communaux : **385 000 €**
 - programme accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 80 000 € (diverses salles),
 - travaux de réfection toiture salle Mancey, 100 000 €,
 - plan énergie et eau : 50 000 € (renouvellement chaudières et audits),
 - mobilier restauration : 10 000 €,
 - études panneaux photovoltaïques : 20 000 €,
 - équipements festivités : réfrigérateurs, tables, chaises : 62 000 €,
 - restauration liaison chaude : 50 000 €,
 - clôture salle Mancey : 7 000 €,
 - restes à réaliser 2020 : 6 000 €.

- Opération 559, cimetière : **50 000 €**
 - caveaux d'attente : 20 000 €,
 - aménagement cimetière des indigents : 30 000 €.

- Opération 564, enseignement : **252 300 €**
 - préaux écoles maternelles Vaal-vert et Clarence : 70 000 €,
 - équipements écoles diverses (mobilier, barrières, blocs portes sanitaires) : 63 000 €,
 - travaux d'aménagement école primaire Clarence : 30 000 €,
 - rénovation toilettes école primaire Copernic : 15 000 €,
 - rideaux écoles : 20 000 €,
 - restes à réaliser 2020 : 62 500 € (confection et pose de stores dans les écoles, travaux bureau école cité 30). 8 200 € sont transférés à la nouvelle opération n°565.

- Opération 565, sports : **393 200 €**
 - vestiaire Jules Mallez : 250.000 €,
 - travaux de réfection toiture Billard-club : 50 000 €,
 - équipements espaces sportifs et matériels pédagogiques : 85 000 €,
 - études vestiaires Jules Mallez restes à réaliser : 8 200 €.

- Opération 590, informatisation : **17 700 €**
 - équipements des services : 15.000 €,
 - restes à réaliser 2020 : 2 700 €.

- Opération 592, salle des fêtes Daniel Carton : **40 000 €**
 - étude de faisabilité salles des fêtes de la Clarence : 40 000 €.

- Opération 593, social : **60 000 €**
 - mobilier maison citoyenne : 10.000 €.
 - travaux de réfection de toiture Club la Récré : 50 000 €,

- Opération 594, administration : **28 600 €**
 - mobiliers / chaises ergonomiques / aménagement bureaux / stores : 10 000 €,
 - sonorisation : 5 000 €,
 - équipements police rurale : 10 000 €,
 - restes à réaliser 2020: 3 600 €.

- Opération 596, services techniques : **166 100 €**

- équipements des services : 60 000 € (véhicules, bennes, désherbeuse, matériels TP et espaces verts...)
- aménagement des services techniques : 30 000 €,
- armoires agents d'entretien : 2 000 €,
- aspirateur et escabeaux aux normes agent entretien : 2 000 €,
- chariots agent entretien : 5 000 €,
- autolaveuses : 10 000 €,
- restes à réaliser 2020 : 57 100 € (remorque et barrières de sécurité, acquisition d'une saleuse sableuse avec équipement de viabilité hivernale).

- Opération 598, culture : **53 000 €**

- acquisition d'instruments de musique : 40 000 €,
- restes à réaliser 2020: 13 000 €.

- Opération 599, développement économique : **271 000 €**

- achat d'un ancien local commercial en centre-ville et de l'ancienne caisse d'épargne : 218 000 €,
- opérations en faveur du développement économique (illuminations Noël, borne de marché) : 13 000 €,
- véhicule électrique en autoportage : 40 000 €.

Le remboursement de l'emprunt (annuité): 200 000 €

Les opérations patrimoniales : 12 000 €.

- ❑ **Les travaux d'office** : 2 000 €.

Budgets Annexes 2021

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

Fonctionnement : 325.000,00 €

Investissement : 271.000,00 €

Crédits prévus pour le projet de lotissement. Le budget est équilibré mais l'opération doit rapporter un excédent à la collectivité.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :

Fonctionnement : 16 200,00 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 151 000,00 € Dépenses : déficit cumulé de 150 947,70 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.

Budget annexe Zone Activités de La Clarence :

Fonctionnement : 2 000,00 €

Investissement : 57 000,00 € Déficit cumulé de 56 402,32 € et dépenses bornage : 597,38 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.